

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme actuel a été approuvé par délibération du Conseil Municipal , après enquête publique.

Il a fait l'objet d'une modification simplifiée adoptée par délibération du Conseil Municipal , modification portant sur la rectification d'erreurs matérielles et anomalies diverses.

Le dossier complet du PLU est consultable à la Mairie, sur demande.

Deux plans principaux le constituent:

- * Le règlement graphique
- * Le plan des servitudes

Ils sont présentés dans les pages suivantes.

PLU: Règlement graphique

Le plan intitulé "Règlement graphique" permet de localiser les zones par types: Ces zones sont:

- * Les zones urbaines
- * Les zones à urbaniser
- * Les zones agricoles
- * Les zones naturelles

PLU: Plan des servitudes

Le plan des servitudes permet de localiser les zones sur lesquelles il y a des contraintes comme par exemple: les réseaux de télécommunication, la protection des monuments historiques etc.... La construction ou les travaux de tous types dans ces zones doivent faire l'objet d'autorisations spécifiques.

[Télécharger le fichier «extrait plu.pdf» \(383.1 KB\)](#)

[Visualiser le fichier «extrait plu.pdf» en ligne](#)